

# CONCOURS PHOTO JEUNE 2015

## Objet du concours

Dans le cadre du 25ème Festival de l'Oiseau et de la Nature qui se déroulera du 25 avril au 3 mai 2015 en Baie de Somme, Picardie, un concours photo Jeune est organisé. Ce concours est gratuit et est ouvert à tout photographe individuel âgé de 8 à 18 ans quelque soit son pays d'origine.

## Catégories 2015 :

Le seul et unique thème de ce concours est l'oiseau sauvage.

3 catégories correspondant aux tranches d'âges suivantes (âge légal au 1er décembre minuit) :

- 8-11 ans
- 12-15 ans
- 16-18 ans

## Comment participer ?

La participation se fait obligatoirement en ligne. Tout autre mode de participation est impossible.

Le participant doit s'inscrire ou se connecter à cette adresse: <http://www.festival-oiseau-nature.com/concours-photo-jeunes.php> pour y déposer ses photos.

Lors de son inscription, le participant doit fournir une adresse e-mail valide permettant de le contacter.

Il est de sa responsabilité de s'assurer que les messages envoyés par [photo@festival-oiseau-nature.com](mailto:photo@festival-oiseau-nature.com) lui parviendront bien en ajoutant cette adresse à son carnet d'adresse et en vérifiant qu'ils ne soient pas bloqués par des filtres anti-spam.

## Dates et délais :

**Les photos sont à déposer du 1er septembre au 1er décembre 2014 minuit.**

Toute image déposée sur le site peut être modifiée ou supprimée tant que la participation n'aura pas été validée.

## **LE CONCOURS EST ENTIEREMENT GRATUIT !**

## Fichiers demandés :

**Les fichiers (couleur ou noir et blanc) devront être soumis au format JPEG et au rapport 3 : 2.**

**La plus grande dimension devra mesurer exactement 3 500 pixels, et la plus courte, environ 2 333 pixels.**

L'image présentée devra être présentée sans marge, ni encadrement, ni signature et devra être conforme à la prise de vue originale sans ajouts ou retraites d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image.

Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...), aucun traitement partiel. L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

## Images présentées et éthique du concours :

Notre concours étant un concours éthique, les photographies d'animaux domestiques ou de compagnie, d'animaux en captivité ou dressés ainsi que les images créées à l'aide d'appâts ne sont pas autorisées, de même que les images obtenues en violation des réglementations en vigueur en matière de préservation de la nature ou de protection animale.

Nous apprécions les photos originales et inédites, c'est pourquoi nous refusons les images ayant déjà été primées lors d'une précédente édition, et vous conseillons d'éviter de présenter à ce concours des images ayant déjà été récompensées par ailleurs.

## Le Jury

**Une pré-sélection sera faite les 11 et 12 décembre 2014** par un jury composé de techniciens du Festival, de photographes et d'ornithologues. Le Jury procédera dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photos de chaque catégorie qui seront présentées au Jury Final. Les participants seront informés des résultats de cette pré-sélection par e-mail le 20 décembre au plus tard .

Le jury composé de photographes, de naturalistes, d'ornithologues et de représentants des partenaires du Festival, se réunira **les 8 et 9 janvier 2015** afin de désigner les lauréats et de choisir les photos qui seront exposées et soumises aux votes des visiteurs dans le cadre de leur exposition durant le Festival.

Les participants seront informés des résultats par e-mail **à partir du 19 janvier** et les lauréats seront invités à nous faire parvenir **sous 3 semaines** par courrier ou par e-mail :

- Une présentation personnelle et une description de l'image
- les fichiers TIFF (8-bits) ou JPEG haute résolution (minimum 8 millions de pixels) en 300 dpi,
- les fichiers RAW de tous formats (ex : NEF, CRW, CR2 ou PEF) ou JPEG natifs.

La non présentation de l'original conforme au règlement entraînera l'annulation du prix attribué.

**Les décisions du Jury seront sans appel.** Il se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

## Les Prix et la Remise des Prix

**Un 1er prix dans chacune des 3 catégories** récompensée par des dotations matérielles d'une valeur totale de 1 500 €.

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la Soirée de Remise des Prix qui se déroulera lors du 25ème Festival de l'Oiseau et de la Nature, **le samedi 2 mai 2015** au Théâtre Municipal d'Abbeville.

*Il se verra offrir pour 2 personnes : 1 nuit d'hôtel avec les petits déjeuners / un billet aller-retour Paris-Abbeville (SNCF 1ère classe) ou un remboursement sur cette base / un repas pris en commun le samedi midi avec les réalisateurs et les autres photographes / une visite organisée en Baie de Somme.*

## Expositions

En participant, l'auteur d'une photo primée ou sélectionnée autorise le Festival à reproduire son oeuvre dans le cadre de la réalisation d'une exposition présentée au Crotoy du 25 avril au 3 mai 2015 à l'occasion du 25eme Festival de l'Oiseau et de la Nature. Les photos primées et une sélection des meilleures images constitueront une exposition itinérante à but non lucratif. Le Festival se réserve le droit de faire circuler cette exposition.

## Droit d'auteur et de reproduction

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

Les photos primées ou sélectionnées pourront être utilisées dans le cadre du concours et du Festival et pour les relations publiques les concernant. Le Festival est autorisé en particulier, à les reproduire dans le cadre de l'exposition, à les publier sur son site internet et à les transmettre aux journaux et magazines pour la couverture du concours.

Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

## Responsabilité

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, le temps de chargement, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, le Festival ne saurait être tenu pour responsable.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître CARTON à Abbeville.

Pour tout renseignement, contactez-nous à l'adresse suivante :

[photo@festival-oiseau-nature.com](mailto:photo@festival-oiseau-nature.com)